

# CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 29 avril 2019 à 20 heures 00 minutes  
Salle socio-éducative - Prissé-la-Charrière

## Présents :

Mme BERATTO Eve, M. BERNARDEAU Vincent, M. BERTHAUD Jimmy, M. CASTRO Roberto, M. FRADIN Jean-Claude, Mme GAUFFICHON Annie, M. HERBRETEAU François, M. MARCHESSEAU Roger, M. MARQUIS Dominique, M. MAURY Geneviève, M. MEYER Pascal, M. PLOQUIN Denis, Mme PRIGENT Magali, M. PROUST Adrien, M. QUENTIN Arnaud, Mme RIVET Louissette, M. RIVIERE Jacky, M. ROBIER Dominique, M. ROUSSEAU Jean-Jacques, M. ROUSSEAU Thierry, M. SALANON Jean-François, Mme TEILLET Karine, M. VEDIE Michel, M. VENEAU Antoine

## Procuration(s) :

## Absent(s) :

M. BUREAU Thierry, M. FONTANEAU Mathieu, Mme FORGEARD Sylvie, M. LAJOUAIS Mario, M. PAPIN Frédéric, M. ROUSSEAU Frédéric

## Excusé(s) :

M. BOURDEAU Stéphane, M. FORGET Patrick, Mme Aoustin Florence

Secrétaire de séance : M. SALANON Jean-François

Président de séance : M. FRADIN Jean-Claude

## Approbation compte-rendu des séances du 19 et 26 mars 2019

Aucune remarque n'étant émise le compte-rendu des séances du 19 et 26 mars 2019 est approuvé.

## Examen divers devis de réhabilitation de la salle socio et de l'équipement du restaurant scolaire

Ces dossiers seront abordés aux prochains points de l'ordre du jour.

## Numéro interne de l'acte : 2019-19

## Objet : Demande de subvention sur travaux salle socio-éducative

**Vu** la création de la commune nouvelle de Plaine d'Argenson en Janvier 2018 et afin d'augmenter les capacités d'accueil et de travail des élus, il y a lieu de procéder à des travaux internes dans la salle socio à Prissé,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur les travaux envisagés dans la salle socio, ces travaux permettront de maintenir le patrimoine communal en état, d'avoir une salle confortable pour les réunions de Conseil et la célébration des mariages.

DETAIL DES DEPENSES	MONTANT	DETAIL DES RECETTES	MONTANT
Huisseries : (Fourniture et pose 4 baies vitrées coulissantes).		Subvention CAN	16 896,19 €
<b>Entreprise attributaire : MARTEAU pour le montant ci-contre</b>	7 547,32 €		
Fourniture et pose d'un faux-plafond avec isolation phonique.	6 621,30 €		

Placo sur murs extérieurs : doublage placo BA13 HD + bandes et finition – réalisation doublage pour porte à galandage. <b>Entreprise attributaire : MARTEAU pour le montant ci-contre</b>	3 956,95 €	
Menuiserie intérieure : fourniture et pose d'une double porte à galandage. <b>Entreprise attributaire : MARTEAU pour le montant ci-contre</b>	1 339,92 €	
Mise aux normes de l'installation électrique : remplacement du chauffage et pose d'une VMC. <b>Entreprise attributaire : STECO pour le montant ci-contre</b>	8 558,73 €	<b>Auto-financement</b> 16 896,20 €
Peinture : pose sur mur et hotte de cheminée d'une toile de verre et deux couches de peinture glycéro satin. <b>Entreprise attributaire : AUBINEAU - Associés pour le montant ci-contre</b>	3 178,17 €	
Maçonnerie : ouverture d'une nouvelle porte d'entrée avec colmatage de l'ancienne. <b>Entreprise attributaire : Thierry ROLLAND pour le montant ci-contre</b>	2 590,00 €	
<b>COUT TOTAL H.T.</b>	<b>33 792,39 €</b>	<b>TOTAL H.T. 33 792,39 €</b>
<b>TVA 20 %</b>	<b>6 758,48 €</b>	
<b>COUT TOTAL TTC</b>	<b>40 550,87 €</b>	

Il invite les membres du Conseil Municipal :

A adopter les projets suivants :

Les devis ne seront signés par Monsieur le Maire qu'à la réception de l'accord de la subvention.

**Les membres du Conseil approuvent, à l'unanimité :**

- **Le plan de financement ci-dessus.**
- **Autorise Monsieur le maire à déposer un dossier de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais au titre du PACT 1 et 2.**
- **De signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**Numéro interne de l'acte : 2019-20**

**Objet : Acquisition et pose de stores à l'école maternelle et achat de matériel pour le restaurant scolaire**

**Vu** que les classes de l'école maternelle de la commune de Plaine-d'Argenson sont exposées plein sud et que la température intérieure peut atteindre des températures excessives

**Vu** la nécessité d'installer des stores qui doivent répondre à de nouvelles exigences de sécurité du projet anti-strangulation.

**Vu que** le restaurant scolaire de la commune de Plaine-d'Argenson a l'obligation de répondre aux normes sanitaires imposées par la réglementation notamment concernant la conservation des aliments, il convient de s'équiper du matériel détaillé ci-dessous,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur les projets ci-dessous :

DETAIL DES DEPENSES	MONTANT	DETAIL DES RECETTES	MONTANT
Fourniture et pose de stores anti-strangulation à l'école maternelle		<b>Subventions CAN PACT I et II</b>	<b>3 134.45 €</b>
<b>Entreprise attributaire : FAN DE MENUISERIES pour le montant ci-contre</b>	<b>2 957.00 €</b>		
Acquisition d'une armoire positive 600 L , d'une cellule de refroidissement		<b>Autofinancement commune</b>	<b>3 134.45 €</b>
<b>Entreprise attributaire : CARCED affilié PROMOCASH pour le montant ci-contre</b>	<b>3 311.90 €</b>		
<b>COUT TOTAL H.T.</b>	<b>6 268.90 €</b>	<b>TOTAL H.T.</b>	<b>6 268.90 €</b>
<b>TVA 20 %</b>	<b>1 253.78 €</b>		
<b>COUT TOTAL T.T.C.</b>	<b>7 522.68 €</b>		

Les devis ne seront signés par Monsieur le Maire qu'à la réception de l'accord de la subvention.

Les membres du Conseil approuvent, à l'unanimité :

- Le plan de financement annexé à la présente,
- Autorise Monsieur le maire à déposer un dossier de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais au titre du PACT 1 et 2.
- De signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**Numéro interne de l'acte : 2019-21**

**Objet : Attribution de logements vacants et fixation du montant du loyer**

Monsieur le Maire informe que plusieurs logements communaux sont vacants.

Après étude des différentes demandes de location, le Conseil Municipal attribue les logements suivants :

Adresse logements	Date vacance logement	Date de location	Locataires	Montant du loyer			Provisions OM * 01/01 au 31/10
				Maison	Garage	Total	
67 avenue de Saint-Jean Priissé-la-Charrière	07/2018	03/05/2019	COUMAILLEAU Kelly	450 €	30 €	480 €	10 €
71 avenue de Saint Jean - Prissé-la-Charrière (à noter : le préau n'est plus considéré comme un garage)	11/2018	01/06/2019	HERISSE Laëtitia	400 €	--	400 €	10 €
5 rue des Iris - Saint Etienne la Cigogne	04/2019	01/06/2019	BIALE Sandra	450 €	--	450 €	10 €

\* régularisation des ordures ménagères en novembre de chaque année.

**Numéro interne de l'acte : 2019-22**

**Objet : Entretien des pompes à chaleur**

Monsieur le Maire informe que l'entreprise CLIM ENERGIE a procédé à un dépannage urgent de la pompe à chaleur du logement locatif situé 3 rue des Iris à Saint Etienne la Cigogne pour un montant H.T. de 2 417.50€ soit un montant T.T.C. de 2 659.25 €.

Pour éviter ce genre d'incident et assurer le bon fonctionnement des pompes à chaleur au restaurant scolaire de Prissé-la-Charrière et aux logements locatifs de Saint Etienne la Cigogne, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prévoir la maintenance de ces équipements.

Après avoir étudié, les divers contrats de maintenance, il est décidé

- de confier l'entretien de la pompe à chaleur :

. du restaurant scolaire pour un montant H.T. de 190.00 € soit un montant T.T.C de 209.00 €

. des logements locatifs situés 1, 3 et 5 rue des Iris à Saint-Etienne-la-Cigogne pour un montant H.T. 570.00 € soit un montant T.T.C de 627.00 €.

**à l'entreprise CLIM ENERGIE 8 rue de la Pensée 79270 VALLANS.**

Les prix seront révisés annuellement.

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

- d'autoriser le Maire à payer la facture à l'entreprise CLIM ENERGIE.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **Commémoration du 8 mai 1945**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la cérémonie cantonale des commémorations du 8 mai 1945 se tiendra à Belleville sur la commune. De ce fait, il est décidé d'organiser un rassemblement à 9h45 devant les monuments aux morts de Boisserolles, Prissé-la-Charrière et Saint Etienne la Cigogne avant la cérémonie principale qui aura lieu à Belleville à 11h30 après la messe à 10h30. A l'issue de la cérémonie un vin d'honneur sera servi dans la salle des fêtes de Belleville.

Un flyer sera distribué à chaque habitant et les gerbes seront commandées.

### **Elections européennes du 26 mai - organisation du bureau de vote**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prévoir les permanences des bureaux de vote pour les élections européennes du 26 mai 2019. Monsieur le Maire précise que 4 bureaux de vote sont à tenir de 8h00 à 18h00.

Il est décidé de définir trois créneaux horaires : 8h00 - 12h00/12h00 - 15h00/15h00 - 18h00 et de faire appel à des volontaires en renfort des conseillers municipaux.

### **Questions diverses**

#### Projet éolien villeneuve/vergné

Monsieur le Maire informe que la société FERME EOLIENNE DES TERRES DU PRE RENE a déposé une demande d'autorisation unique d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de cinq machines sur la commune de Villeneuve la Comtesse/Vergné.

#### Apéro Réno du 13 juin 2019

La commune de Plaine-d'Argenson en collaboration avec L'ADIL-EIE 79 organise un apéro afin d'échanger avec les conseillers de cette dernière sur le confort du logement, les factures de chauffage et les aides financières à la rénovation énergétique. Le rendez-vous est fixé le 13 juin de 18h30 à 20h30 au Parc de Prissé-la-Charrière.

#### Réunion publique AXA 5 juin 18h30

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion publique sera organisée par la société AXA Assurance et Banque le 5 juin 2019 à 18h30 pour proposer aux habitants de la commune l'assurance Dépendance avec une offre promotionnelle.

#### Side car handicap - 4 mai - Demande d'apéro par la commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le 4 mai 2019 aura lieu à Prissé-la-Charrière la 17ème édition du jumbo run Niortais. Cette manifestation consiste à proposer des balades en side-car pour personnes en situation de handicap. Il est décidé que la commune offre l'apéro pour clôturer la journée.

## Demande de participation rénovation "Notre Dame"

Monsieur le Maire faire part au Conseil Municipal d'un appel de l'Association des Maires de France à soutenir la restauration de Notre-Dame de Paris. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.

## Point sur le RGPD

Monsieur le Maire rappelle que la commune est responsable depuis le 25 mai 2018 de la protection des données à caractère personnel gérées par la mairie. L'objectif du règlement est d'encadrer et de protéger les traitements de données et leur circulation. Ce règlement vient responsabiliser les organismes qui traitent les données à caractère personnel et renforcer les droits des personnes. La commune a nommé Soluris comme délégué à la protection des données en date du 15 mai 2018. Des ateliers sont organisés par ce dernier et des outils sont également mis à disposition afin d'aider la collectivité à la mise en place de ce règlement.

Fait à Plaine-d'Argenson, le 16 mai 2019  
Le Maire,  
Jean-Claude FRADIN